

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°16-2026
ADHESION A FRANCE DIGUES – ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE DIGUES**

Le mercredi 13 mai 2026 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la Ferme Guilhembaqué de LAROIN, sous la présidence de Jean-Marc DENAX

Date de la convocation : 05 mai 2026

Etaient présents (25 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	ANNETTE	Thierry	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LEENKNEGT	Virginie	Titulaire
	MENGEOLE	Sandrine	Suppléante
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEREZ	Jean-Marc	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	SETIER	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	POUSTIS	Henri	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAMY	Gilles	Titulaire
	CANTON	Marc	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

	ZEVACO	Guillaume	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	BORDE-BAYLACQ	Claude	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DEARY	Lindsey	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (9 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
	SUREAU	Frédéric	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DEARY	Lindsey	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CHANGEAT	Yves	Titulaire
	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire
	VIGNAU- LOUSTAU	Jean-Marc	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	DOUS-BOURDET- PEES	Jean-Christophe	Titulaire
---	-------------------------------	------------------------	------------------

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d’opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l’article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Jérôme LAFFORGUE

Objet : Adhésion à France Dignes – association nationale des gestionnaires de digues

Le président fait part au comité syndical que le syndicat a adhéré en 2021 à France Dignes. Il rappelle que France Dignes est une association de 1901, dont l’objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques.

L’association France Dignes a pour missions de :

- Mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d’ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d’échanges et de partage d’expériences, de savoirs et d’informations,
- Renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière,
- Représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition,
- Assurer une veille technique et règlementaire ;
- Assurer la conception et la maintenance d’outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- Conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d’un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d’une veille règlementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d’orienter les actions de l’association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d’avoir un accès privilégié et une assistance à l’utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d’avoir un compte adhérent à la plate-forme d’échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Le Président indique par ailleurs, que dans un contexte de constantes évolutions règlementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que le Syndicat intègre ce réseau d’échanges d’expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Il propose donc d’adhérer à l’association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES et de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette association.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750 € à laquelle s'ajoute un montant de 30 €/km de digue géré, soit un montant total annuel de 861 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE** l'adhésion du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau à l'association Frances Dignes,
- DESIGNE** comme représentant titulaire Jean-Marc DENAX et comme représentant suppléant le vice-président en charge des travaux au sein de cette association,
- DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal,
- AUTORISE** le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus,
- AUTORISE** le Président à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président




Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

Jean-Marc DENAX